

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 décembre 2020
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2019 - Rapport
de la présidente sur le service de l'eau et de l'assainissement**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2224-5, modifié par la loi N° 2016-1087 du 8 août 2016 et D.2224-1, et modifié par décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la présidente présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année 2019.

Le rapport reprend, en application du décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2019 pour le service de l'eau, de l'assainissement collectif et pour l'assainissement non collectif.

Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

I. LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable est assurée en fonction des différentes communes, soit au travers de contrats de délégation de service public, soit en régie, avec du personnel communautaire.

La distribution de l'eau potable des villes de Quimper et d'Ergué-Gabéric est assurée par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage qui prendront fin le 2 février 2023.

La production de l'eau potable pour les communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric est assurée via un contrat de prestation de service avec la société VEOLIA EAU jusqu'au 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour les villes de Locronan et Pluguffan, sont assurées par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage qui prendront fin le 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour la ville de Plomelin sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018 et se terminera le 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Guengat, Plonéis et Plogonnec sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 2 février 2023.

Quimper Bretagne Occidentale conserve la propriété du réseau, des ouvrages associés et des usines de production, assure le renouvellement des canalisations du génie-civil et la modernisation des usines de production.

Le service de production et de distribution est assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Edern, Langolen, Landudal et la commune de Quéménéven.

Les éléments de l'année 2019 sont les suivants :

- 14 communes gérées dont 6 communes exploitées en régie ;
- 49 529 abonnés (48 812 abonnés en 2018 – + 1,45 %) ;
- Rendement global du réseau : 87,6 % (89,5 % en 2018) ;
- La majeure partie de la production d'eau potable provient des 11 unités de production du territoire et le reste provient du Syndicat Mixte de l'Aulne ;
- Le stockage de l'eau potable est assuré par 28 réservoirs ;
- Longueur totale des réseaux est de 1 744,30 km de réseau hors branchements pour 1 721,4 km en 2018 soit une augmentation de 1,3 % ;
- 11 unités de traitement assurent la production de l'eau potable sur le territoire : 5 086 331 m³ ont été produits sur l'année 2019 les volumes sont stables avec ceux de 2018 ;
- Volume consommé : 5 175 707 m³ soit une consommation moyenne de 105 m³/an/abonné soit 141,20 l/j/habitant ;
- 9,22 km de réseaux ont été renouvelés en 2019 (taux de renouvellement de 0,54 %) ;
- Rendement global des réseaux : 87,6 % et l'indice linéaire de perte de 2,11 m³/km/jour soit une baisse de 2 % par rapport à 2018 ;
- Travaux réalisés sur le secteur délégué : s'élèvent à 937 321 € TTC et ceux réalisés par la collectivité en régie, représentent 158 957 € TTC ;
- Le taux de réclamation écrite est de 0,55 pour 1000 abonnés et le taux d'occurrence d'interruption de service non programmée de 2,27 pour 1 000 abonnés.

II. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant l'assainissement collectif, sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Locronan, le service d'assainissement est assuré au travers de deux contrats d'affermage (un contrat pour la ville de Quimper et un second pour les autres communes) avec la société SAUR. Ils ont pris effet le 3 février 2011 (avenant au 1^{er} janvier 2012 pour Locronan) pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le fermier doit assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assure l'ensemble des relations avec la clientèle (demandes de branchement, réclamations ...).

La collectivité conserve la propriété du réseau et des unités de traitement et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

Le service d'assainissement collectif est assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Edern, Langolen, Landudal, et la commune de Quéménéven.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) avait été créé par les deux précédentes structures le 1^{er} janvier 2005. Le SPANC a pour mission le contrôle de conception de l'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle de bon fonctionnement. Ce service est assuré sur l'ensemble du territoire de QBO par du personnel communautaire.

Les éléments de l'année 2019 sont les suivants :

Treize communes sont gérées dont 5 communes exploitées en régie (Langolen ne possédant pas de réseau d'assainissement collectif).

Sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, on compte 38 972 abonnés à l'assainissement collectif

Pour collecter les eaux usées produites, les infrastructures nécessaires sont :

- 512 km de réseau hors branchements sur la zone exploitée en délégation de service public et 76 km sur la zone en régie ;
- 125 postes de refoulement dont 30 sur le secteur en régie
- 7 stations d'épurations, 5 boues activées et 2 équipées de filtre planté de roseaux, traitent les eaux usées collectées collectivement

En 2019, 5 582 897 kWh ont été injectés sur le réseau de gaz naturel de GRDF.

Suite à l'obligation de mettre en œuvre un traitement complémentaire afin d'abattre le niveau bactériologique du rejet actuel sur la station du Corniguel à Quimper, Quimper Bretagne Occidentale a lancé la consultation afférente à la passation d'un marché de travaux pour une notification au courant du 1^{er} semestre 2020.

Quimper Bretagne Occidentale poursuit l'opération de contrôle de l'ensemble des branchements au réseau collectif d'eaux usées.

Au 31/12/2019, ce sont 24 626 contrôles qui ont été réalisés. L'objectif de ces contrôles est double :

- ils permettent de vérifier que l'ensemble des eaux usées d'un logement est dirigé vers le réseau d'assainissement, et non vers le réseau pluvial, ce qui génèrerait un rejet direct donc une pollution du milieu récepteur ;
- et inversement, que les eaux pluviales des toitures de l'habitation sont dirigées vers le réseau pluvial et non vers le réseau d'eaux usées. Ce qui a pour conséquence de surcharger les postes de relèvement et les unités de traitement.

Ces contrôles ont mis en évidence 1143 raccordements non conformes.

En 2019, Quimper Bretagne Occidentale, a renouvelé ou réhabilité 6,9 km de réseau et 312 branchements.

Le délégataire a poursuivi ses actions en matière d'entretien et de suivi des réseaux, avec 11,4 km de curage au total sur les deux contrats en délégation et 780 m de réseaux inspectés par vidéo.

Les volumes collectés sont de 7 905 042 m³ dont 1 816 073 m³ liés aux activités industrielles avec 35 conventions signées.

Le taux de réclamations est de 0,05 pour 1 000 abonnés.

Les boues de la station de traitement des eaux usées du Corniguel ont été incinérées par le SIDEPAQ à Briec (1 758 tonnes) et ont été valorisées en épandage agricole et en compost (580,7 tonnes).

Les travaux réalisés sont de 1 280 959 € TTC sur le contrat « Quimper périphérie » et de 1 840 712 € TTC sur le contrat « Quimper ville », ceux de la collectivité en régie s'élevant à 181 019 € TTC en 2019.

Enfin, concernant les possibilités offertes par la loi Oudin, Quimper Bretagne Occidentale a poursuivi sa politique de solidarités internationales et a aidé l'association Breizh Solidarité Maasaï pour un montant de 4 200 €, l'association PAE TOGO pour 10 000 € et l'association « Un ruche, un enfant » pour un montant de 1 500 €.

III. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Concernant l'assainissement non collectif, toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées sont suivies par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le SPANC assure :

- le contrôle de conception qui consiste en une validation des projets d'installations neuves ;
- le contrôle d'exécution qui consiste en une vérification des travaux des installations neuves ;
- le contrôle de fonctionnement qui consiste en une vérification du fonctionnement des installations existantes ;
- le diagnostic vente qui consiste en une vérification de la conformité.

En 2019, les chiffres clés de l'assainissement non collectif sont les suivants :

- 21 851 habitants sont desservis par 9 942 installations individuelles ;
- 600 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés, avec 12,7 % de conformes ;
- 168 installations ont été contrôlées dans le cadre d'une vente, 45 unités ont été recensées comme non conformes ;
- 157 contrôles de réalisation ont été réalisés sur l'ensemble des communes ;
- 55 avis ont été demandés avant le dépôt du permis de construire ;
- 99 dossiers de réhabilitation ont été instruits ;
- 92 installations ont été contrôlées et classées conformes.

Les rapports ont été soumis pour examen à la Commission consultative des services publics locaux réunie le 19 novembre 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2019 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

En l'application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport.